

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/4580  
7 décembre 1960

ORIGINAL : FRANÇAIS

TELEGRAMME EN DATE DU 7 DECEMBRE 1960 ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO (LEOPOLDVILLE)

Ma lettre de ce jour vous entretient incidemment du problème causé au pays par la fuite de M. Lumumba et par la responsabilité de l'ONUC dans les difficultés qui s'en sont suivies.

Je me permets de vous rappeler à ce sujet toutes les notes et télégrammes de protestation qui vous ont été adressés lorsque les responsables locaux de l'ONUC eurent décidé d'accorder une protection telle à M. Lumumba qu'elle équivalait à le soustraire aux poursuites légalement entamées contre lui par le pouvoir judiciaire. Toutes ces démarches se sont révélées vaines. L'attitude de l'Organisation internationale, dans cette affaire, n'a pas été empreinte du souci de comprendre le point de vue des Autorités congolaises; elle a produit dans tout le pays une rancœur très vive à l'égard des responsables de l'ONU, rancœur dont les manifestations regrettables des 22 et 23 novembre dernier furent les plus significatives et les plus graves.

Cette attitude de l'ONU, qui n'a pas voulu modifier son point de vue au sujet de la protection de M. Lumumba, entraîne aujourd'hui inéluctablement sa responsabilité dans les conséquences de son évasion; en empêchant en effet, sous des prétextes absolument sans aucune base juridique, l'arrestation de M. Lumumba, l'ONUC ne pouvait pas, comme elle le déclare actuellement, se désintéresser de son maintien sous surveillance, sans quoi son action ne peut être taxée que d'unilatérale et partielle : il est inadmissible en effet qu'elle entrave l'action de la justice et qu'elle permette en même temps à un inculpé protégé par elle de continuer une activité néfaste et subversive. Aujourd'hui, avec l'arrestation de M. Lumumba au Kasai, se clot définitivement, je l'espère, un chapitre où le rôle des Nations Unies n'a certainement pas contribué à ramener l'ordre et la tranquillité sur le territoire de la République. J'ose croire que dorénavant une plus juste conception

S/4580  
Français  
Page 2

du rôle des Nations Unies dans le maintien de l'ordre au Congo n'aboutira plus à des situations de ce genre et qu'il sera mis fin de façon absolue à un régime de protections abusives.

Ce n'est que de cette façon, Monsieur le Secrétaire général, qu'il sera possible de mettre au point une collaboration féconde et efficace entre l'ONUC et les Autorités congolaises, collaboration dont chacun espère les plus heureuses conséquences.

Je saisis cette occasion, etc.

Le Président de la République du Congo

(Signé) Joseph Kasa-Vubu

-----